S'inscrire sur le registre des personnes vulnérables

Personnes isolées ou vulnérables : faites-vous connaître en mairie

Avec la chaleur notamment l'été, ou pour tout autre situation sanitaire ou climatique, nous rappelons que vous pouvez vous inscrire ou inscrire un ou plusieurs proches en tant que personne vulnérable car isolée ou en état de santé sensible.

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE MUNICIPAL

La commune tient un registre nominatif afin de contacter et venir en aide aux personnes isolées ou vulnérables. Ce registre est sollicité en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, notamment en cas de canicule. Trois catégories de personnes peuvent figurer, à leur demande, sur le registre nominatif :

– les personnes âgées de 65 ans et plus et résidant à leur domicile,

– les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,

– les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Utilisez les formulaire d'inscription disponibles en mairie ou en les téléchargeant ici :

Bulletin d'inscrption personne vulnérable

Bulletin d'incrption personne vulnérable pour un proche

Le buletin est à renvoyer complété et signé par mail à **accueil@penestin.fr** ou par courrier, à l'attention du CCAS De Pénestin, 44 rue du Calvaire, 56760 Pénestin, ou à déposer directement en mairie.

Bien qu'elle soit facultative, l'inscription sur ce registre apparaît de plus en plus nécessaire ! Pensez-y pour vous ou vos proches !

MAIRIE DE PÉNESTIN
44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :
Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00